



LE NIGER

LA GESTION DES ARMES ET DES MUNITIONS



INTRODUCTION

En août 2018, le Gouvernement du Niger en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et la Commission de la CEDEAO ont appuyé la mise en œuvre d'une évaluation de base nationale de la gestion des armes et des munitions (GAM) au Niger.

Dirigée par les autorités nationales, cette série de consultations visaient à établir une base de référence pour les activités de la GAM existantes et les procédures en place, identifier les capacités à renforcer, et de présenter des recommandations pour des réponses programmatiques et politiques pour construire un cadre régissant la gestion des armes et munitions.

La série de consultations a permis des représentants, des experts et des praticiens de divers institutions et organismes de sécurité nigériennes de s'engager dans le dialogue, renforcer la confiance entre eux et améliorer la coopération nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre un cadre national solide pour la gestion des armes et des munitions.

Les échanges et les informations fournies au cours de la consultation nationale, des réunions bilatérales avec des hauts fonctionnaires représentants des institutions nationales compétentes avec un mandat sur la GAM, ont été consignés dans un rapport et partagé avec

le Gouvernement du Niger pour soutenir ses efforts visant à améliorer son cadre national des armes et des munitions.

Cette publication est un extrait du rapport de l'évaluation de base nationale de GAM partagé avec les autorités nationales du Niger. Elle fournit un aperçu des conclusions principales et les options identifiées pour une amélioration dans la gestion des armes et des munitions en Niger.

Elle présente le statut stratégique et des efforts opérationnels sur la GAM en Niger comme identifié au cours de l'évaluation de base en août 2018. De plus, elle souligne les recommandations pratiques pour une gestion efficace des armes et des munitions fournies aux autorités du Niger.

LE NIGER



POPULATION:	24 478 MILLION
RÉGION:	AFRIQUE DE L'OUEST
CAPITALE:	NIAMEY
PNB ANNUEL:	12,93 BILLION
DATE D'ÉVALUATION:	AOÛT 2018

LES PARTIES PRENANTES

La Commission nationale pour le contrôle et la collecte des armes illicites	CNCCAI	Ministère des Finances	MF
Le Ministère de l'intérieur	MI	Les Forces de Défense et Sécurité	SDF
Le Ministère de la justice	MJ	La Gendarmerie	
Le Ministère de la défense nationale	MDN	La Garde Nationale	
L'Armée Nationale	AN	La Police Nationale	
La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	CEDEAO	Les Douanes	
Mines Advisory Group	MAG	Les autorités des eaux et forêts	
Ministère des Affaires Etrangères	MAE	La protection civile	
Ministère des Economies	ME	Mission de renforcement des capacités de l'Union européenne au Sahel	EUCAP Sahel
		Humanity and Inclusion	

MÉTHODOLOGIE

L'UNIDIR définit la GAM dans une manière exhaustive couvrant la surveillance, la responsabilité et la gestion des armes et des munitions tout au long de leur cycle de vie, y compris la mise en place de cadres, processus et pratiques nationales pertinentes pour une production et acquisition de matériel, le stockage, les transferts, le traçage et l'élimination en toute sécurité.

Cette approche holistique est essentielle pour que les efforts visant à mieux réglementer les armes et les munitions ne soient pas entrepris de manière isolée, mais au contraire qu'ils s'inscrivent dans la lignée de la sécurité comprise au sens large, de l'état de droit, la réduction de la violence armée, la lutte contre le terrorisme, et des processus de consolidation de la paix. **La portée de la recherche se focalise sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer des cadres nationaux et régionaux de la GAM en Afrique, ainsi que de soutenir une approche ascendante et pratique, fondée sur des données concrètes.**

Cet Aperçu du Pays sur le Niger fait partie d'une série d'Aperçu des Pays qui vise à promouvoir les connaissances, augmenter la visibilité et la sensibilisation sur le contexte de GAM, saisir les leçons tirées et faciliter l'amélioration des politiques et pratiques en matière de

GAM dans les dix états africains qui ont déjà entrepris des évaluations de base de GAM à ce jour, avec l'appui de l'UNIDIR. La série vise à servir comme une référence pour les partenaires internationales dans la provision d'assistance et de l'appui technique pour améliorer les cadres de GAM dans le pays concerné.

Les informations contenues dans cet Aperçu du Pays présentent les conclusions et recommandations principales de l'évaluation de base nationale de la GAM entrepris en août 2018. Elles ne reflètent pas le progrès réalisé ou des changements mis en œuvre après l'évaluation de base, alors elles ne sont considérées qu'indicatives de la situation au moment de l'évaluation de base.

En s'appuyant sur les évaluations de base nationale de la GAM conduites en Afrique sur plusieurs années, l'UNIDIR, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et la Commission de la CEDEAO, cherchent à **approfondir les connaissances et le dialogue entre les États, les organisations régionales, les Nations Unies et les ONGs spécialisées sur les bonnes pratiques et les leçons tirées, ainsi que sur les moyens et les méthodes permettant de renforcer les approches nationales et régionales de la GAM en Afrique.**

LE CONTEXTE NATIONAL

Au Niger, la circulation illicite d'armes et de munitions continue d'aggraver les nombreuses menaces à la sécurité intérieure et extérieure auxquelles le pays est exposé, malgré la stabilité politique dont il jouit depuis le coup d'état de 2010. Au coeur du Sahel, mais également des conflits les plus violents qui déchirent la région, le Niger doit faire face à une menace croissante provenant des groupes transfrontaliers affiliés à Al-Qaïda et à l'État islamique, qui entraînent ses forces de sécurité dans un engagement militaire plus actif sur de multiples fronts dans la région. À l'échelle nationale, l'État s'efforce d'assurer la sécurité sur l'ensemble de son vaste territoire et de lutter contre la violence armée attisée par les

tensions intercommunautaires et les griefs des rébellions passées qui n'ont pas été dûment réglés. Cependant, le banditisme armé, le trafic d'armes et de drogues, les différents intercommunautaires caractérisés par le recours à la violence, constituent autant d'obstacles au développement social et économique du pays.

Depuis l'année 2013, le Niger a considérablement renforcé ses capacités en matière de sécurité et il est devenu un partenaire clé dans la lutte contre le terrorisme tant pour les pays de la région que pour les pays occidentaux, qui ont beaucoup investi dans l'appui au renforcement du secteur de la sécurité du pays.

Au Niger, les activités terroristes se concentrent autour des zones frontalières avec le Burkina Faso, le Mali et le Nigéria, où les casernes des forces de sécurité et leurs stocks d'armes et de munitions sont devenus la cible privilégiée des groupes terroristes. C'est pourquoi le renforcement de la GAM constitue un domaine essentiel et requiert une attention particulière, non seulement pour atténuer ces risques, mais aussi pour faciliter l'émergence d'une dynamique en faveur du renforcement du secteur de la sécurité du pays.

Le Niger a longtemps été une voie de transit clé pour les armes faisant route vers les zones de conflit, mais la détérioration des conditions de sécurité du pays a entraîné une augmentation de la demande nationale en armes, en particulier d'armes légères et de munitions. Les sources d'approvisionnement en armes illicites sont multiples, mais, parmi elles, il convient de citer le détournement des stocks nationaux des États voisins, dont certains n'exercent plus aucun contrôle sur certaines parties de leur territoire, comme c'est le cas en Libye, au Mali et au Nigéria. En effet, outre le pillage des stocks

militaires par des groupes terroristes dans les zones frontalières, plusieurs cas de détournements effectués par des fonctionnaires nigériens tirant profit des faibles procédures et infrastructures du pays en matière de GAM ont également été signalés.

Bien que le Niger n'ait jamais accueilli d'opération de maintien de la paix de l'ONU, le pays possède une vaste expérience d'activités et de politiques relatives au contrôle des armes : les périodes ayant suivi les rébellions ont vu le lancement de plusieurs programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), la réalisation de collectes d'armes civiles, ainsi que le renforcement des activités de sécurité physique et de gestion des stocks (PSSM). Grâce à leurs efforts visant à mettre en oeuvre la Convention de la CEDEAO, les autorités nigériennes ont également activement soutenu les efforts régionaux de lutte contre le trafic illicite d'armes. Par ailleurs, en 1994, le Niger est devenu le premier pays de la région à avoir mis en place une Commission nationale pour le contrôle et la collecte des armes illicites (CNCCAI).



📍 NIAMEY, LE NIGER

APERÇU DES OPTIONS POUR UNE AMÉLIORATION DANS LA GAM

COURT TERME

DANS UN DÉLAI DE 12 MOIS

MOYEN TERME

DANS UN DÉLAI DE 24 MOIS

LONG TERME

DANS UN DÉLAI DE 2 À 5 ANS



CADRE LÉGISLATIF



MÉCANISME DE COORDINATION NATIONALE



CONTRÔLE DES TRANSFERTS



MARQUAGE DES ARMES



COLLECTE ET ENREGISTREMENT DES DONNÉES



TRAITEMENTS ET TRAÇAGE DES ARMES SAISIES ET RÉCUPÉRÉES



SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS



COLLECTE DES ARMES



DESTRUCTION



NOMBRE TOTAL DES OPTIONS: 38

PILIER TECHNIQUE 1: CADRE LÉGISLATIF



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Bien que le Niger ait ratifié la plupart des cadres internationaux de contrôle des armes politiquement et juridiquement contraignants, il manque de ressources pour remplir ses obligations redditionnelles conformément aux directives prévues par les instruments de transparence des Nations Unies, ou par la Convention de la CEDEAO.
- Établie en 1963, la législation nationale en matière de contrôle des armes était obsolète et ne tenait pas compte des obligations régionales et internationales en août 2018.
- Les autorités nigériennes ont procédé à un examen complet de la législation nationale relative au contrôle des armes et ont rédigé un projet de loi exhaustif sur les armes à feu, qui a été en cours de révision législative en août 2018.
- La loi comprend des dispositions qui sont essentielles à la conception et à la mise en œuvre de tout cadre efficace de la GAM, dont l'adoption était urgente en août 2018.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

COURT TERME	<p>1. Continuer et finaliser, avec les techniciens et la société civile, le processus de révision du projet de loi portant régime des armes, de leurs pièces, éléments, munitions et autres matériels connexes en République du Niger jusqu'à son adoption et sa promulgation.</p>	<p>CNCCAI; MDN; MI; ME/F; ME; MJ; MAE; hauts responsables des FDS; Secrétaire Générale du Gouvernement (SGG); Conseil d'Etat; AN; Organisations de la Société Civile (OSCs); Partenaires Techniques et Financières (PTF)</p>
MOYEN TERME	<p>2. Élaborer et adopter les textes réglementaires.</p>	<p>CNCCAI; MDN; MI; ME/F; ME; MJ; MAE; hauts responsables des FDS; SGG; OSCs</p>
MOYEN À LONG TERME	<p>3. Une fois la nouvelle loi est adoptée, la vulgariser et sensibiliser les acteurs étatiques et la population civile à ses dispositions et aux changements du cadre légal, en collaboration avec la société civile.</p>	<p>CNCCAI; MDN; MI; ME/F; ME; MJ; MAE; hauts responsables des FDS; SGG; Conseil d'Etat; AN; OSCs; PTFs</p>

PILIER TECHNIQUE 2: MÉCANISME DE COORDINATION NATIONALE



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Bien que plusieurs agences de sécurité aient mis en œuvre des activités de GAM en août 2018, la CNCCAI était l'organe de coordination pour les questions liées à ce domaine
- En août 2018, il n'existait aucun plan d'action national pour orienter et planifier les activités de GAM aux niveaux stratégique et opérationnel. Bien que la CNCCAI ait mis à disposition des outils et des ressources aux fins de la mise en œuvre des initiatives de GAM, il n'existait pas de cadre global de GAM, ce qui se traduisait par une réalisation seulement ponctuelle des activités.
- Même si le Niger n'a jamais accueilli d'opération de l'ONU, un large éventail de partenaires internationaux soutiennent les efforts de GAM dans le pays, notamment des ONGs internationales spécialisées, des partenaires bilatéraux et des partenaires militaires étrangers.
- L'appropriation nationale doit être renforcée par une meilleure coordination du soutien international.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

4.	Développer, finaliser et adopter un nouveau Plan d'Action National triennal (2018-2021), prenant en compte les recommandations du rapport de l'évaluation de base en août 2018, ainsi que les activités indiquées dans la Matrice des priorités en matière de PSSM élaborée en 2016 (CNCCAI/Bureau d'élimination des armes et des mines des États-Unis/Small Arms Survey)	CNCCAI; MDN; MI; ME/F; ME; MJ; MAE; hauts responsables des FDS; AN; OSCs; PTFs
5.	Sensibiliser les hautes autorités civiles et militaires sur les cadres, institutions et engagements liés aux instruments régionaux et internationaux ratifiés par le Niger, notamment la Convention de la CEDEAO et le Traité sur le Commerce des Armes (TCA)	CNCCAI; CEDEAO; Secrétariat du TCA; OSCs; PTFs
6.	Opérationnaliser et renforcer les capacités des antennes régionales de la CNCCAI, pour les utiliser comme un outil de diffusion et de mise en œuvre des projets sur le terrain	CNCCAI; MDN; MI; ME; MJ; ME/F; OSCs; FDS; SGG; PTFs
7.	Soumettre un rapport initial sur la mise en œuvre du TCA, suivi par des rapports annuels, et assurer la participation active du Niger aux réunions et travaux des États parties	CNCCAI; MDN; MI; ME; ME/F; MJ; MAE; FDS; OSCs
8.	Mobiliser des capacités et des ressources pour la mise en œuvre du TCA au niveau national et, le cas échéant, au niveau international	CNCCAI; MAE; PTFs
9.	Créer un cadre d'échange avec les fournisseurs d'assistance, dont une réunion trimestrielle avec les acteurs internationaux et régionaux impliqués dans le domaine de la GAM, afin d'éviter les duplications et la non-conformité des prestations en décalage avec les besoins des autorités nationales	CNCCAI; PTFs

PILIER TECHNIQUE 3: CONTRÔLES DES TRANSFERTS



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Depuis le dernier coup d'état, survenu en 2010, le système d'achats collectifs qui était utilisé par toutes les agences de sécurité avait été abandonné ; et les acquisitions étaient traitées sur une base individuelle et ponctuelle en août 2018, ce qui entraîne un manque de surveillance des achats d'armes et des niveaux élevés de risques liés à la corruption.
- Le Niger est devenu un partenaire clé dans la lutte internationale contre le terrorisme au Sahel. Grâce à la coopération militaire, le Gouvernement était approvisionné en quantités importantes d'armes et de munitions ; cependant, les forces de sécurité avaient du mal à gérer le matériel conformément aux normes internationales, car leurs ressources techniques et financières étaient limitées en août 2018.
- En plus du soutien considérable qu'il reçoit de ses partenaires internationaux, le Niger a également fortement augmenté ses budgets de défense et de sécurité nationale, notamment pour l'acquisition de matériel militaire. Néanmoins, le Niger n'a pas présenté de demande d'exemption d'importation d'armes à la CEDEAO, bien qu'il y soit tenu, et continue de faire face à des difficultés pour appliquer efficacement la Convention de la CEDEAO.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

10.	<p>Convention de la CEDEAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer systématiquement la demande d'exemption auprès de la CEDEAO pour tout projet de transfert des ALPC, munitions et matériel connexe (formulaire A), y compris les dons ; • Identifier un point focal pour le Ministère de l'intérieur pour effectuer les demandes d'exemption ; • Encourager les forces de sécurité et de défense (FDS) à partager les données relatives à la réception de matériel avec les points focaux (pour renseigner le formulaire B) 	CNCCAI; MDN; MI; CEDEAO; les hauts responsables des FDS
11.	Assurer l'implication du personnel technique des FDS compétentes lors de la réception des livraisons de matériel (inspections et besoins techniques spécifiques pour le matériel sensible)	FDS; courtiers; MDN; MI
12.	Créer un comité (interministériel et/ou technique) travaillant sur les questions liées aux transferts (mise en œuvre du TCA, rapports sous le TCA, procédures relatives au processus d'exemptions de la CEDEAO)	Acteur(s) encore à identifier
13.	Travailler vers la recentralisation du système et processus de contrôle et de gestion des importations d'armes, y compris à travers une chaîne d'acquisition unique au niveau national	MDN; MI; MF; ME; MJ

PILIER TECHNIQUE 4: MARQUAGE DES ARMES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Pour la CNCCAI, le marquage constitue un pilier prioritaire de la GAM. Elle a d'ailleurs mis en place un comité de marquage et élaboré une stratégie nationale de marquage qu'avait dû être adoptée par les dirigeants concernés.
- Malgré cette stratégie, l'acquisition de matériels et la mise en oeuvre de formations, les activités de marquage restent modestes, principalement en raison du manque d'adhésion de plusieurs agences de sécurité dont les dirigeants ne perçoivent pas le marquage comme une priorité.
- Pourtant, la mise en oeuvre d'une campagne de marquage permettrait de dresser un inventaire national des stocks et de recenser le matériel obsolète, dangereux et excédentaire.
- Conformément à la Convention de la CEDEAO, le marquage doit avoir lieu avant tout transfert vers le pays. À l'avenir, les bureaux d'achat nigériens devront obliger les fournisseurs à marquer le matériel avant tout transfert, comme condition de vente.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

14.	Sensibiliser les hautes autorités nationales sur la nécessité et les avantages du marquage des armes, en conformité avec la Convention de la CEDEAO et les normes internationales	Acteur(s) encore à identifier
15.	Finaliser la Stratégie de marquage nationale par les autorités nationales y compris la haute hiérarchie des FDS, et assurer sa validation par les autorités nationales et les parties prenantes	Acteur(s) encore à identifier

COURT TERME	16.	Exiger des fabricants et des fournisseurs de marquer toutes les armes, avant tout transfert, conformément aux dispositions de la Convention de la CEDEAO	Acteur(s) encore à identifier
COURT À MOYEN	17.	Se donner les moyens de faire le marquage sur des matières autres que le fer	Acteur(s) encore à identifier
MOYEN TERME	18.	Mobiliser les ressources et la logistique nécessaires pour le démarrage effectif du marquage des armes des FDS	Acteur(s) encore à identifier

PILIER TECHNIQUE 5: COLLECTE ET ENREGISTREMENT DES DONNÉES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Toutes les agences de sécurité ont mis en place un système de registres des stocks ; mais si les registres sont informatisés au niveau des QG, la plupart des unités sur le terrain faisait l'inventaire des stocks en utilisant des registres sur papier en août 2018.
- Les bases de données nationales recensant le matériel appartenant à l'État et aux civils font cruellement défaut, de même que pour les bases de données nationales recensant le matériel perdu, volé et saisi.
- Au sein de chaque agence de sécurité, les lacunes dans la tenue des registres rendent la centralisation des données extrêmement difficile à mettre en œuvre.
- Le Centre régional sur les armes légères et les armes de petit calibre (RECSA) a fourni au Niger un logiciel aux fins de l'élaboration d'une base de données nationale ; toutefois, en août 2018, celle-ci n'était pas opérationnelle en raison de problèmes techniques.
- Des efforts de sensibilisation ciblés sont nécessaires en vue de remédier à la réticence des forces de sécurité à partager les informations concernant leurs stocks avec d'autres agences.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

COURT TERME	19.	Régler les problèmes liés à l'installation de la base de données du RECSA (pour les armes détenues par les civils et les forces de défense et de sécurité)	CNCCAI
MOYEN TERME	20.	Partager systématiquement les informations sur les armes saisies avec les différentes forces des FDS et avec la CNCCAI	FDS; CNCCAI
LONG TERME	21.	Renseigner la base de données du RECSA et installer des serveurs pour chaque force des FDS	CNCCAI; FDS; MI
LONG TERME	22.	Élargir l'utilisation des registres informatisés depuis les QG aux régions et unités de terrain	FDS

PILIER TECHNIQUE 6:

TRAITEMENTS ET TRAÇAGE DES ARMES SAISIES ET RÉCUPÉRÉES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Toutes les forces de sécurité saisissent des armes et des munitions qu'elles conservent dans leurs propres infrastructures, où elles ne sont généralement ni détruites ni stockées, malgré les dispositions prévues par les directives internationales de gestion des stocks.
- Faute de ressources et face à une demande croissante, de nombreuses agences de sécurité nigériennes utilisent des armes et des munitions saisies en état de fonctionnement.
- Les forces de l'ordre ont tendance à considérer la saisie d'armes illicites comme une fin en soi, plutôt que comme une occasion d'obtenir des renseignements. La police scientifique a reçu une formation en criminalistique et du matériel connexe, et souhaite être sollicitée plus régulièrement lorsque des armes et des munitions sont utilisées dans des actes criminels.
- Bien que les autorités nigériennes n'eussent pas envoyé de demandes de traçage à leurs homologues internationaux en août 2018, la CNCCAI et les représentants des agences de sécurité ont bien reçu une formation sur les processus d'identification et de traçage des armes. Les autorités nigériennes doivent désigner clairement l'organisme responsable du traitement et de l'émission des demandes de traçage.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

23.	Neutraliser et/ou détruire le matériel saisi, conformément à la Convention de la CEDEAO et aux normes internationales	CNCCAI; FDS
24.	Sensibiliser les membres des FDS aux traitements appropriés des armes impliquées dans les affaires criminelles	FDS
25.	Renseigner la base de données iARMS d'INTERPOL sur les armes saisies, et utiliser les outils d'INTERPOL dans les enquêtes	BCN INTERPOL; FDS
26.	Développer un mécanisme d'échange d'informations au niveau national sur les saisies d'armes, notamment des opérations nationales de traçage et le partage des résultats d'enquêtes	Acteur(s) encore à identifier
27.	Identifier l'entité compétente pour émettre et traiter des demandes de traçages internationales, et coordonner l'appui des autorités compétentes	Acteur(s) encore à identifier

PILIER TECHNIQUE 7:

SÉCURITÉ PHYSIQUE ET GESTION DES STOCKS



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- La sécurité physique et la gestion des stocks est le pilier sur lequel la plupart des efforts de GAM ont porté à ce jour, avec un accent particulier sur la réhabilitation et la construction d'infrastructures de stockage appropriées grâce au soutien de partenaires internationaux.
- Afin d'assurer la cohérence des activités liées à la sécurité physique et la gestion des stocks et de les mettre en œuvre conformément aux directives inter-
- nationales, les autorités nigériennes prévoient d'élaborer des normes nationales de sécurité physique et de gestion des stocks et d'encourager les forces de sécurité à élaborer des instructions permanentes adaptées.
- Toutes les agences de sécurité ont des besoins importants en ce qui concerne les infrastructures de stockage, et les zones frontalières vulnérables aux attaques terroristes seront prioritaires.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

COURT TERME	28.	Prioriser les sites de stockage des postes situés dans les zones frontalières exposées aux attaques terroristes, dans les activités liées à la PSSM.	Hauts responsables des FDS; CNCCA
COURT À MOYEN	29.	Revaloriser la fonction des gestionnaires de stocks en allouant une prime plus importante de spécialité et en offrant une meilleure perspective de carrière	MDN; MI; MF; ME; MJ
MOYEN TERME	30.	Élaborer les normes nationales en matière de sécurité physique et gestion des stocks et les instructions permanentes relatives à la GAM conformément aux normes internationales (Compendium de modules pour le contrôle des armes légères, directives techniques internationales sur les munitions)	CNCCA (Comité PSSM); hauts responsables des FDS; OSCs; PTFs
COURT À LONG TERME	31.	Rechercher des terrains appropriés, loin des zones urbaines, pour la relocalisation et le stockage des munitions explosives	MDN; MI; MF; ME; MJ; Ministère des Domaines et de l'Habitat (MDH); collectivités territoriales; hauts responsables des FDS
COURT À LONG TERME	32.	Impliquer le génie militaire et la protection civile dans le processus de réhabilitation et de construction des infrastructures de stockage d'armes et de munitions	MDN; PTFs; Groupement National des Sapeurs Pompiers (GNSP)
MOYEN À LONG TERME	33.	Sensibiliser les autorités exécutives et la haute hiérarchie des FDS à l'importance et aux avantages d'une sécurité physique et gestion des stocks efficaces	CNCCA; hauts responsables des FDS; PTFs; OSCs

PILIER TECHNIQUE 8: COLLECTE DES ARMES



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Depuis sa création, la CNCCA a coordonné plusieurs opérations de collecte d'armes et de munitions dans l'ensemble du pays ; la plupart ont eu lieu avant 2013 alors qu'une amnistie sur la remise d'armes illicites était encore en vigueur en août 2018. La CNCCA prévoyait de reprendre prochainement ce type d'initiative et entendait de continuer à sensibiliser la population aux risques liés à la possession illicite d'armes.
- Les participants à la consultation nationale ont mis en garde contre le fait que les activités de collecte d'armes et de désarmement pourraient être inap-

propriées, ou même avoir des effets néfastes, pour la population dans les zones touchées par la violence armée et le terrorisme et où l'État ne peut pas garantir la sécurité.

- Afin de bien comprendre les dynamiques locales et de concevoir des programmes fondés sur des données factuelles, la CNCCA souhaite mettre en œuvre une enquête nationale sur les ALPC.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

COURT À MOYEN TERME	34.	Mener une enquête nationale sur les armes et les munitions au Niger	Acteur(s) encore à identifier
----------------------------	------------	---	-------------------------------

PILIER TECHNIQUE 9: DESTRUCTION



PRINCIPALES CONCLUSIONS

- Toutes les agences de sécurité ont en leur possession de larges quantités d'armes et de munitions devant être détruites, mais elles ne sont pas toutes dotées des capacités nécessaires à la destruction de ce matériel. Par conséquent, le matériel est conservé dans de mauvaises conditions et s'accumule dans les dépôts d'armes.
- Bien que le Niger disposât d'outils permettant de découper les armes à feu en août 2018, les forces de sécurité n'avaient pas eu toujours les moyens de détruire les munitions pour les armes légères et les armes lourdes ; elles auraient besoin de l'appui des partenaires internationaux à cet égard.

OPTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE LA GAM

- | | | |
|-----|---|-------------------------------|
| 35. | Acquérir des machines adaptées, des moyens logistiques et autres équipements de destruction des armes et des munitions | Acteur(s) encore à identifier |
| 36. | Identifier des priorités et établir un calendrier de destruction par région des armes et des munitions en attente de destruction | Acteur(s) encore à identifier |
| 37. | Poursuivre la formation du personnel des FDS en matière de destruction | Acteur(s) encore à identifier |
| 38. | Renforcer les capacités des FDS et mettre en place un mécanisme de destruction périodique des armes et des munitions obsolètes et en attente de destruction | Acteur(s) encore à identifier |



LE NIGER



PERSPECTIVES DE L'AVENIR

L'échange de bonnes pratiques et des leçons tirées pour le renforcement des politiques et pratiques de la GAM en Afrique est visée à contribuer à améliorer les connaissances des États et des organisations régionales concernées sur les moyens d'établir et de mettre en œuvre des cadres nationaux et régionaux complets, encadrant l'intégralité du cycle de vie des armes et des munitions.

Cette publication présente une approche holistique de la GAM, en se concentrant plus particulièrement sur le Niger. De façon plus générale, une approche holistique peut contribuer à la réalisation des objectifs de paix,

de sécurité et de développement, y compris, mais sans s'y limiter, la prévention des conflits, la réduction de la violence armée, un secteur de la sécurité responsable, la protection des civils et la promotion des objectifs de développement durable (ODD).

L'UNIDIR encourage la communauté des états, les organisations régionales, et les partenaires internationales à examiner les recommandations pour améliorer la GAM dans chaque Aperçu du Pays, en les utilisant comme une base pour informer la planification, la mise en œuvre, et le suivi des projets de GAM à venir dans le pays concerné.

À PROPOS DE L'UNIDIR

L'UNIDIR – un institut autonome au sein des Nations Unies – mène des recherches sur le désarmement et la sécurité. L'UNIDIR est basé à Genève (Suisse), centre de négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération et siège de la Conférence du désarmement. L'Institut explore les questions qui ont trait aux divers armements actuels et futurs, ainsi que la diplomatie mondiale et les tensions et conflits locaux. Travaillant avec des chercheurs, des diplomates, des fonctionnaires, des ONGs et d'autres institutions depuis 1980, l'UNIDIR sert de pont entre la communauté des chercheurs et les gouvernements. Les activités de l'UNIDIR sont financées par les contributions des gouvernements et des fondations donatrices.

Remerciements: l'UNIDIR tient à remercier le Gouvernement du Niger pour sa facilitation et sa coopération pour le projet d'évaluation.

Auteurs du rapport original: Savannah de Tessières, Himayu Shiotani & Sebastian Wilkin

Equipe d'experts de l'évaluation de base nationale de GAM: Franziska Seethaler, Savannah de Tessières & Hardy Giezendanner

Editée par: Manuel Martinez Miralles, Anna Mensah, Natalie Briggs & Erica Mumford

Conception: Eric Schulz et Kathryn Paletta